

Débat sur l'assistance médicale à la procréation

Débat mouvant – étudiants de l'université de Tours

1. Thème retenu et questions mises au débat

La question principale posée, décidée par les étudiants du master de droit de la santé a été « Vers une ouverture de l'assistance médicale à la procréation aux demandes sociétales ? »

2. Description de la manifestation réalisée

Un débat mouvant a été organisé et réservé aux les étudiant-es de l'université de Tours. La manifestation organisée le 31 Janvier 2018 sur le site des 2 lions (université de droit) a duré 3H, avec successivement :

- un temps de présentation
- un travail en petits groupes (4-5 étudiant-es) aux questions que posait, à leurs yeux, la modification de la loi.
- une présentation des pratiques actuelles de l'AMP par des intervenants du CECOS
- un temps de questions d'explicitation sur le cadre actuel des possibilités techniques et de la législation
- l'écoute d'un extrait de l'émission le grain à moudre
- le débat mouvant

Il était demandé aux participants de se positionner sur des espaces d'accord, pas d'accord d'une part, et de se mouvoir sur une ligne juste, pas juste d'autre part. Ce qui définissait donc 4 zones : d'accord juste ; d'accord/pas juste ; pas d'accord/juste ; pas d'accord/pas juste.

A partir de ce positionnement premier, les participants qui le souhaitaient prenaient la parole et amenaient un argument pour justifier leur positionnement. Ils pouvaient décider de changer de positionnement au cours du débat en fonction des arguments avancés.

95 étudiants étaient présents.

3. Principales opinions évoquées, argumentaires présentés, propositions

1. En faveur de la modification

a. Arguments

Liberté : « Pourquoi pas ? »

Modification fondée : Pas de raison éthique de restreindre l'accès : « Pour l'enfant à naître c'est mieux d'avoir 2 mères que 1 père et une mère qui s'entendent pas » « un couple de femmes peut faire en sorte que l'enfant ait des droits, soit protégé »

Principe de l'égalité : « tout un chacun a le droit d'avoir un enfant » « Pour deux femmes, être homosexuelles n'est pas un choix. »

Progrès social : Le progrès familial est supérieur au progrès technique, c'est garantir plus de vie. « C'est une différence de vision de la société et non pas de droit de l'enfant » : « on ne se pose jamais la question de ce que veut l'enfant dans un projet de couple classique. » « Droit au projet parental plutôt que droit à l'enfant. »

Pragmatisme : « Il y a des milliers d'hommes qui élèvent des enfants seuls. »

b. Préoccupations associées

Développement psychique de l'enfant : « Chacun apporte de par sa personnalité ». Deux mères sont autant complémentaires qu'une mère et un père. « Complémentarité de caractère. » On est différent parce qu'on n'a pas vécu les mêmes choses, « n'est-ce pas important de s'accepter différent ? »

Droit de l'enfant à connaître son histoire : « des enfants voudront savoir d'où ils viennent et les parents vont expliquer et les enfants vont comprendre, pas besoin d'aller plus loin. »

2. En faveur du *statu quo*

a. Arguments

Droit de l'enfant : C'est individuellement « normal de vouloir combler le désir d'enfant », mais collectivement « le droit de l'enfant est prioritaire et l'enfant mérite une protection ». « Il y a un risque de déséquilibre pour l'enfant à naître. » « Deux femmes homosexuelles ne peuvent pas procréer, c'est un choix, elles doivent assumer les conséquences; la question est celle d'un droit sur l'enfant qui prend le statut de chose »

Responsabilité sociale : « Il est différent d'accepter des situations difficiles de fait et d'en créer. »

Modification non-fondée : Pas de raison éthique d'élargir l'accès. Loi de bioéthique « sans fondement éthique », elle ne fait que « répondre aux désirs »

Principe de la différence : « L'égalité de traitement » ne vaut que s'il y a « égalité de situation actuelle » dans ce cas « l'infertilité ». « Sinon, si on suit le raisonnement » de l'égalité « n'importe quelle personne souhaitant procréer devrait le pouvoir » : « homo, seul, à 3,... »

b. Préoccupations associées

Développement psychique de l'enfant : « C'est négliger l'impact du père dans la vie de famille » « Complémentarité maternité/paternité » « complémentarité de nature » « Il me manquera toujours l'amour de mon père. »

Droit de l'enfant à connaître son histoire : « Un enfant issu de PMA aura besoin de savoir d'où il vient, on ne peut pas à cause de l'anonymat »

3. Préoccupations ne donnant pas lieu à un positionnement clivé

GPA « Si on ouvre la PMA, on ouvre la GPA parce que ce n'est pas juste » « Les hommes homosexuels pourraient aussi élever les enfants. »

Marchandisation : « Risque d'abus de commerce, remise en cause de la gratuité des gamètes »

Phénotype du donneur : Si on ouvre le don de sperme à deux femmes, « comment choisir les critères du père ? Ressemble à quelle mère ? »

Remboursement de l'AMP en dehors des raisons médicales : Seulement 7 personnes étaient contre le remboursement avec comme argument « il faut que ce soit payant car pas assez de don », la grande majorité des participants étant favorables au remboursement avec comme argument de ne pas « séparer les gens aisés et les pauvres » vu qu' « on a une sécu qui marche ».

4. Conclusion

1. Cadre d'interprétation

Le public était plutôt informé puisque la majorité venait des filières du droit et de la santé et déclarait tous par ailleurs, toute formation confondu, avoir entendu parler des lois de bioéthiques. Pour 1/3 d'entre eux environ, ils déclaraient même avoir déjà lu au moins un article de cette loi.

La plupart des arguments n'ont cependant pas été formulés avec clarté et ont dû être reformulé par les intervenantes, une partie du verbatim cité, provient de cette reformulation.

Une fois répartis sur les espaces, il n'y a eu aucun mouvement, ce qui autorise à présenter les arguments en 2 catégories et à extraire quelques données quantitatives.

Etant donné la forme du débat, on ne peut connaître l'importance accordé aux arguments par l'ensemble des participants, les arguments ont été présentés en suivant le déroulé du débat.

Les participants s'étant déplacés sur la ligne juste/pas juste, nous en rendons compte dans le tableau ci-dessous.

2. Analyse des données

Répartition des personnes en % tous arguments confondus			
Elargir l'accès à l'AMP pour les couples de femmes			
	Modification de la loi	<i>Statu quo</i>	Déplacements avant comptage
% juste	47.05%	23.5%	Avant ce comptage et suite aux arguments avancés, 15 personnes se sont déplacés de l'injuste vers le juste sans changer leur position modification (5 pers)/ <i>statu quo</i> (10 pers).
% injuste	5.8%	23.5%	
% cumulé	52.85%	47%	

Seulement 1/3 des hommes étaient favorables à une modification de la loi, tandis qu'il y avait 2/3 des femmes.

3. Interprétations et hypothèses de lecture

Le débat mouvant, sans concertation interne dans les groupes a favorisé une prise de paroles un peu rapide avec des arguments pas toujours bien formulés. La taille du groupe a rendu l'écoute de la parole de l'autre un peu difficile. Néanmoins, le débat s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Le débat était réellement clivé, avec peu d'attention à la pertinence des arguments contraires à la propre conception de chaque participant. On peut penser que cela provient du fait que ce clivage ne portait pas tant sur le questionnement éthique en lui-même que sur la conception même du droit. Les personnes favorables à l'élargissement de l'accès à la PMA ayant, globalement, une conception centrée sur la notion de liberté individuelle, tandis que celles favorables au *statu quo* avaient globalement, une conception centrée sur la notion de bien commun et de non-nuisance à celui-ci. De ce fait, les principes mêmes supportant la réflexion ne pouvait s'entendre et le bénéfice de la discussion s'en trouvait amoindri.

L'intérêt de ce débat est sans doute de rappeler qu'on ne peut réduire les discussions autour de l'AMP à des conceptions différentes de la famille et qu'il s'agit aussi, pour partie, de conceptions différentes de ce qui doit fonder la légitimité du droit au-delà de la simple question de l'AMP.